



Revue de Presse n°4 du 16 octobre 2020

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	6
Égalité.....	7

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

« Parcoursup 2021 : "Placer l'élève au centre" », L'ÉTUDIANT, publié le 13/10/2020.

<https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-2021-placer-l-eleve-au-centre.html>

« Jérôme Teillard, chargé de mission Parcoursup auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur, livre à l'Etudiant les grandes nouveautés de l'édition 2021. Au-delà de l'arrivée de nouvelles formations sur la plateforme, l'enjeu de Parcoursup sera désormais de construire une cohérence avec la réforme du bac, à la fois par l'information donnée aux candidats et par la prise en compte de la diversité de leurs profils.

Parcoursup 2020 vient de s'achever et le calendrier de l'édition 2021 est déjà disponible. Quelles nouvelles formations intégreront la plateforme ?

[...] Les écoles vétérinaires viendront aussi enrichir l'offre de formations, avec un concours national dédié. Il y aura également la création de licences professionnelles accessibles dès la première année. Dans les IUT, elles prendront le nom de bachelor universitaire de technologie (BUT) à partir de la rentrée 2021.

Parcoursup 2021 intégrera aussi deux nouvelles voies de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) : la MP2I (pour mathématiques, physique-chimie, informatique et ingénierie, NDLR) en 1ère année, une nouvelle classe prépa scientifique avec une dominante informatique et la voie ECG, issue de la réforme des classes prépas économiques et commerciales, en lien avec la réforme du bac. Enfin, Sciences po Paris sera de plain-pied dans Parcoursup, dans un format de sélection rénové, avec la fin des écrits.

Pour la première fois, les notes aux épreuves de spécialités seront indiquées dans les dossiers Parcoursup. Comment seront-elles prises en compte par les formations ?

Nous sommes en train d'y travailler, notamment pour donner une information générale à l'ensemble des lycéens. La réforme du bac permet aux élèves de choisir et d'approfondir des enseignements dans la perspective de leur projet d'orientation. L'objectif est de prendre en compte les résultats du travail fait par les élèves tout au long de leur scolarité de première et de terminale, tout en discutant avec les formations du supérieur pour intégrer cette nouvelle diversité de profils.

On crée les conditions pour placer l'élève au centre, parce que c'est lui qui fait les choix. On se focalise d'ailleurs beaucoup sur les enseignements de spécialité, alors que les formations du supérieur prendront en compte aussi le tronc commun, qui est un élément important de la scolarité au lycée.

Dans certaines formations, le choix des spécialités sera pourtant déterminant. Est-ce qu'il pourra être imposé dans Parcoursup ?

Il n'y aura pas sur Parcoursup d'indication sur une doublette de spécialités "gagnante". Nous travaillons avec les formations qui ont des exigences disciplinaires particulières pour les aider à informer les lycéens tout en encourageant la diversité des profils. Ces renseignements seront donnés dans les journées portes ouvertes ou sur les sites Internet des formations, mais il faut encore améliorer cette information pour tous.

Beaucoup d'autres formations diront que tous les profils peuvent être accueillis. Le "oui, si" prendra peut-être d'ailleurs une autre dimension. Avec les nouveaux profils de bacheliers, certains candidats pourront intégrer des formations qui les motivent et bénéficier d'un accompagnement pour un renforcement disciplinaire spécifique sur un champ qu'ils auront moins approfondi au lycée car ils n'ont pas fait ce choix en spécialité.

Si la crise sanitaire continue et que des élèves en quarantaine ne peuvent pas passer les épreuves de spécialités en mars, qu'est-ce qui sera pris en compte dans leur dossier ?

C'est un sujet travaillé du côté du ministère de l'Éducation nationale et nous sommes en appui. Il va sans doute y avoir beaucoup d'imprévus à prendre en compte. Il faut faire confiance à l'intelligence de tous les acteurs, dont le souci est d'accompagner les élèves et d'être à leur service.

L'année 2020 devait être une année "tranquille", mais elle a été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. Elle nous a appris la nécessité de nous adapter, de réfléchir à des solutions différentes en fonction du contexte sanitaire. Ce n'est pas la plateforme seule qui s'est adaptée, c'est l'accompagnement porté dans les établissements scolaires, par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et dans les services académiques et de l'enseignement supérieur. C'est un travail considérable qui a été conduit au service des élèves.»

«La crise du Covid-19 fait durablement bouger les lignes de la sélection post-bac», EDUCPROS, publié le 14/10/2020.

<http://www.adresse-url.fr>

« Des écrits remplacés par une étude de dossier, des oraux à distance... Au printemps 2020, le confinement a contraint nombre de formations post-bac sélectives à chambouler leurs épreuves, dans l'urgence. Certaines ont décidé de pérenniser tout ou partie de ces expérimentations dématérialisées.

Ainsi, Sciences po Paris, qui avait annoncé dès 2019 la suppression de son écrit au profit d'un dossier, a également confirmé que l'entretien se déroulerait désormais systématiquement par visioconférence. "Cette modalité ne faisait pas l'unanimité, mais la crise sanitaire nous a permis de la tester, de nous rassurer et de la valider. Tous les examinateurs ont constaté des échanges de qualité, plus apaisés. [...]"

Autre exemple : le concours Advance, commun à quatre écoles d'ingénieurs, remplace ses épreuves écrites par un examen du dossier Parcoursup (notes, appréciations...), complété par trois oraux de matières et un de motivation. "La crise a été un catalyseur : elle nous a non seulement montré qu'une étude approfondie du dossier était possible, mais aussi très éclairante. [...]"

"On se posait déjà la question de l'écrit, qui est très vulnérable à l'état de forme et de stress du candidat ce jour-là", fait aussi valoir Fabrice Bardèche. De plus, selon lui, le calendrier serré de Parcoursup "ne permet pas de mettre en place des épreuves fouillées, elles sont un peu trop mécaniques". Alors que le dossier scolaire, lui, "reflète les performances dans la durée et montre les qualités d'obstination, de résilience... Son étude approfondie nous apporte beaucoup plus d'informations et permet une approche plus humaine."

D'autres filières sont en cours de réflexion à ce sujet, comme les formations paramédicales, qui ont déjà vu leurs modalités de sélection chamboulées avec leur entrée sur Parcoursup. "Elles attendent d'avoir un regard sur la nouvelle promotion", relate Florence Girard, présidente de l'Association nationale des directeurs d'écoles paramédicales (Adep).

Déjà, les 26 instituts de formation en ergothérapie, qui bénéficiaient d'une dérogation pour organiser un concours jusqu'en 2023, y ont tous renoncé après le confinement. "L'écrit était voué à disparaître, ça a juste accéléré les choses. Refaire un concours, avec la réforme du bac à prendre en compte et les incertitudes qui pèsent encore sur l'année à venir, c'était trop compliqué", résume Nicolas Biard, de l'Association française des ergothérapeutes.

De même, parmi les écoles des beaux-arts, qui organisent traditionnellement de copieux concours, "certaines s'interrogent, sans avoir arrêté les choses, indique Maud Le Garzic Vieira Contim, coordinatrice de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (Andéa). Pour les épreuves écrites comme l'anglais ou la culture générale, certaines écoles se posent la question de maintenir, hors pandémie, un fonctionnement à distance."

A l'école supérieure d'art et de design de Marseille, la sélection sur dossier, qui a remplacé le concours cette année, a été "appréciée par les professeurs, qui ont eu plus de temps", relaye le directeur Pierre Oudart. Il compte proposer de sceller la fin de l'écrit au profit du dossier, doublé d'un oral.

Sa principale préoccupation : épargner aux familles le "coût effarant" des concours, qui engendrent frais de déplacement, de logement... "Il faut arrêter cette présélection économique, que seuls les plus aisés peuvent offrir à leurs enfants", défend-il. C'est aussi "l'égalité des chances" qui a poussé Sciences po Paris vers la dématérialisation.

Plus simples pour les candidats, ces nouvelles modalités ne le sont pas forcément pour les établissements. "Organiser des entretiens à distance est quasiment plus compliqué : il faut paramétrer le logiciel, générer un lien pour chacun, vérifier que tous disposent de bonnes conditions techniques...", souligne Gabriela Crouzet. Quant à l'étude des dossiers, elle "prend du temps, c'est une vraie analyse", avance Fabrice Bardèche, du concours Advance, qui balaie l'idée d'une sélection au rabais : "C'est exactement le contraire, ça complexifie le processus." »

«Écoles d'ingénieurs: découvrez les modalités du concours Avenir 2021», LE FIGARO, publié le 14/10/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecoles-d-ingenieurs-decouvrez-les-modalites-du-concours-avenir-2021_60340b60-0a45-11eb-93ba-ac419a147267/

« Cette année, les écoles d'ingénieurs (présentes sur Parcoursup) du concours Avenir tirent un bilan positif de cette édition 2020, inédite en raison de la crise sanitaire. [...]

Pour l'édition 2020, le concours Avenir a attiré 10 % de candidats de plus qu'en 2019. Et aucun établissement n'était en procédure complémentaire. La banque d'épreuves présente sur Parcoursup a séduit 11 000 candidats [...] Et 96, 6 % des intégrés étaient titulaires d'une mention au bac, 72 % une mention bien ou très bien.

En 2021, le concours va évoluer afin de s'adapter au nouveau bac. Ainsi, le concours comptera désormais trois épreuves: mathématiques, anglais et une épreuve de sciences. Il n'y aura donc plus d'épreuve de français. Les notes du bac de français suffiront à évaluer les candidats dans cette discipline. Le dossier pèsera pour 40 % dans la note, les épreuves pour 60 %. [...]

■ Le concours Avenir en bref:

- Date du concours: 25 avril 2021
- Mathématiques - 1h30 - coefficient 6
- Épreuve sciences (physique, SI, numérique, SVT) - 1h00 - coefficient 4
- Épreuve d'anglais - 30 mn - coefficient 2

Concours Avenir. Tarifs. 110 € [...] pour les bacheliers généraux. [...]

«Concours Advance : suppression des épreuves écrites en 2021», L'ÉTUDIANT, publié le 13/10/2020.

<https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-ingenieur/concours-advance-suppression-des-epreuves-ecrites-en-2021.html>

« Le concours commun Advance est ouvert aux élèves de terminale qui souhaitent intégrer post-bac l'une des quatre écoles d'ingénieurs membres. Lors de cette nouvelle session 2021, le concours va accorder davantage d'importance à la personnalité du candidat.

C'est la grande nouveauté de la prochaine édition du concours Advance : pour l'année 2021, le concours supprime ses épreuves écrites. "Nous sommes dans une logique d'appréciation de la performance. Nous allons apporter plus d'attention au profil du candidat, mais aussi à la diversité humaine", affirme Fabrice Bardèche, vice-président exécutif de Ionis Education Group.

Cette décision suit la même logique que la réforme du baccalauréat. "Le poids de l'examen terminal a considérablement diminué. Cette réforme a été bâtie pour accroître les chances de réussite d'un plus grand nombre de profils."

Le concours Advance revoit ses modalités d'évaluation et met en place une étude plus approfondie des dossiers Parcoursup. Le concours ambitionne de donner plus d'importance au projet personnel du candidat (lettre de motivation, fiche avenir, engagement...)

Le concours précise qu'un bonus est attribué aux candidat(e)s ayant choisi deux spécialités scientifiques en terminale.

Les oraux se déroulent courant avril-mai 2021 et se composent d'une épreuve de mathématiques (30 min) et d'anglais (30 min). "Il faut garantir un certain niveau dans les matières scientifiques, mais aussi en anglais, qui prend un rôle croissant dans nos écoles. Et pour ce faire, nous avons les oraux. C'est plus approprié, plus judicieux et plus parlant", poursuit Fabrice Bardèche.

Les candidats seront également amenés à passer un entretien de synthèse et de motivation. C'est l'épreuve majeure de ce concours (avec un coefficient de 7), le moment pour les candidats d'exprimer leurs ambitions et d'évoquer leurs réalisations.

"On attend du candidat qu'il connaisse les domaines qui l'intéressent. Il y a aussi une nécessité de cohérence et de franchise dans son discours : les motivations doivent être justifiables." Les grands classés ne passeront pas les épreuves orales de matière, mais seront convoqués à l'entretien de synthèse et de motivation.

Le concours Advance poursuit sa croissance. Lors de la session 2020, le nombre de candidats au concours a augmenté de 23% (8.135 candidats au total). Près de 53% des intégrés ont obtenu une mention Bien ou Très bien au baccalauréat.»

Actu | IAE

«LES IAE, des écoles de commerce gratuites (ou presque)», L'ÉTUDIANT, publié le 16/10/2020.

<https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-de-commerce/les-iae-des-ecoles-de-commerce-gratuites-ou-presque.html>

« Exit l'école de commerce à plus de 10.000 euros l'année. En choisissant de poursuivre vos études dans l'un des 35 IAE (Institut d'administration des entreprises) présents en France, vous aurez accès à un diplôme de qualité qui vous offre une très bonne insertion pour un budget 10 à 15 fois moins élevé.

Marie est étudiante à l'IAE de Nantes (44). Le choix de cette formation est celui de la raison. "Quand on ne sait pas trop quoi faire, comme c'était le cas pour moi, c'est compliqué de se lancer dans une formation en école à plus de 10.000 euros l'année. L'IAE, c'est un choix plus raisonnable", estime-t-elle. [...]

Le rapport coût/qualité est d'ailleurs un aspect que revendiquent les dirigeants d'IAE. Christian Varinard, directeur général de l'iaelyon school of management, y voit "une meilleure ouverture pour une même qualité de formation" car, signale-t-il, "on accueille des étudiants de tous milieux sociaux". [...]

Côté insertion professionnelle, les diplômés des IAE n'ont rien à envier aux écoles de commerce. L'une des particularités toutefois, "c'est de mettre l'accent sur un ancrage régional et local", explique Christel Beaucourt, qui dirige l'Institut de Lille (59). Ce que confirme Éric Lamarque, "les PME sont très attentives à l'échelle locale et c'est l'une des forces des IAE, là où les écoles de commerce ont eu tendance à délaisser cet aspect." [...]

Ces approches combinées se traduisent par de bons résultats en termes d'entrée sur le marché du travail. Les IAE garantissent en effet une bonne insertion professionnelle avec 85% des diplômés qui ont un emploi en moins d'un an.

Toutefois cette insertion professionnelle n'assure pas un "salaire de sortie" (les premiers revenus que touchent les diplômés, ndlr) aussi élevé qu'en école de commerce. Les grilles de salaires des anciens d'IAE sont en général inférieures, même si cette tendance, flagrante il y a quelques années, ne concerne plus que la comparaison avec les écoles du top 5. [...] »

Actu | Science Po

«Sciences Po: quelles sont les nouvelles modalités d'admission en première année?», LE FIGARO, publié le 13/10/2020.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/sciences-po-queelles-sont-les-nouvelles-modalites-d-admission-en-premiere-annee_195c878c-0caf-11eb-ac2a-a59351ff39c8/

« «Démocratisation.» C'est le «maître-mot» de cette réforme d'admission, affirme Bénédicte Durand. Les nouvelles modalités du concours d'entrée à Sciences Po ont été présentées. Un nouveau concours qui, selon la directrice de la formation à l'Institut d'études politiques de Paris, va dans le sens de la politique menée par l'établissement depuis une vingtaine d'années: celle de la diversification des talents accueillis.

Les lycéens qui préparent le bac général ou technologique français devront candidater sur Parcoursup (les inscriptions ont lieu de la mi-janvier à la fin mars). Ils devront alors constituer un dossier qui doit montrer leurs «qualités scolaires et extra-scolaires» et qui sera évalué par des examinateurs.

Le candidat recevra trois notes, à chaque fois sur 20. D'abord, une note pour les résultats du bac ou son équivalent étranger. Ensuite, une note pour «la performance académique et la trajectoire de la candidate ou du candidat». Concrètement, cette deuxième évaluation reposera sur les notes obtenues au lycée sur trois ans et prendra en compte la progression de l'élève, sa régularité ainsi que les appréciations reçues. «Cette étape sera réalisée par deux évaluateurs indépendants qui apporteront un regard croisé sur ces éléments», précise Gabriela Crouzet, directrice des Admissions de Sciences Po.

Enfin viennent trois exercices rédactionnels, présents dans le dossier, dont l'évaluation donnera lieu à une troisième note. Il s'agit d'évaluer ici les qualités d'écriture et de réflexion du candidat. [...]

Deuxième et incontournable étape: l'oral. À noter que pour passer cette dernière épreuve de l'admission, le candidat doit avoir obtenu «une note égale ou supérieure à une note minimale, notée sur 60, que le jury de Sciences Po définit chaque année». [...]

«L'épreuve orale n'a plus de caractère décisif pour l'admission», précise Gabriela Crouzet, directrice des admissions à Sciences Po. «On peut avoir moins bien réussi l'oral mais si on a eu d'excellentes notes aux épreuves qui viennent du dossier de candidature, cela peut permettre de réussir. Nous savons que l'oral est une épreuve stressante et face à laquelle tous les élèves n'ont pas la même aisance.»

À noter également que les examinateurs «n'auront pas accès aux éléments du dossier de candidature ni aux notes obtenues aux précédentes épreuves dans le processus» et tout cela, afin de rendre «l'évaluation la plus objective et neutre possible», conclut Gabriela Crouzet. [...] »

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Bac 2021

«La réforme du lycée à l'épreuve des faits», LE MONDE, publié le 14/10/2020.

https://www.lemonde.fr/education/article/2020/10/14/au-lycee-la-reforme-a-l-epreuve-des-faits_6055908_1473685.html

(article complet réservé aux abonnés)

« Entre la crise sanitaire, le casse-tête des emplois du temps et les nouvelles épreuves du bac à organiser, les proviseurs de lycée en oublieraient presque un aspect positif de cette rentrée : leurs élèves se saisissent pleinement de la réforme Blanquer. A l'échelle nationale, plus de 400 combinaisons de trois enseignements de spécialité – qui remplacent les filières S, ES et L – ont été recensées, preuve que les lycéens s'autorisent des combinaisons « originales » en sortant des parcours classiques.

Certes, les lycéens de 1^{re} persistent à choisir d'abord les matières reines de l'ancien système – mathématiques, sciences économiques et sociales, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre (SVT), histoire-géographie. Mais la part du trio scientifique mathématiques-physique-SVT diminue légèrement, de 3,7 % par rapport à 2019, selon des chiffres diffusés fin septembre par l'éducation nationale.

En outre, les spécialités artistiques, si elles restent traditionnellement peu choisies, sortent revigorées de la réforme. Le cinéma, la musique, le théâtre sont choisis par moins de 1 % des jeunes, mais mises bout à bout, les sept spécialités arts attirent 19 303 élèves de terminale, dont la moitié en arts plastiques. En 2019, 11 266 élèves avaient présenté le bac L arts (toutes sous-spécialités confondues).

Ces choix de « triplettes » en 1^{re}, puis de « doublettes » en terminale (les élèves abandonnent une matière pour leur dernière année de lycée) laissent cependant quelques disciplines sur le carreau. Parmi les plus délaissées, on trouve la spécialité langue et culture de l'Antiquité (LCA), qui recrute 1 173 élèves de 1^{re} à la rentrée 2020, soit 0,4 % de l'effectif total. Plus surprenant est le sort réservé à la nouvelle matière « numérique et science informatique » (NSI). Cette spécialité, créée à l'occasion de la réforme, a été fortement portée par l'institution, qui a lancé des formations dès le printemps 2019, pour permettre aux lycées de proposer la discipline dès la rentrée suivante. Or, à la rentrée 2020, elle ne séduit que 9,8 % des élèves, un résultat « en légère augmentation », souligne-t-on cependant rue de Grenelle. Un résultat en demi-teinte pour une matière scientifique, plébiscitée lors des premières enquêtes de choix au printemps 2019. [...] »

Actu | Stage de 3^{ème}

«Coronavirus : le stage de 3e sera facultatif cette année», L'ÉTUDIANT, publié le 15/10/2020.

<https://www.letudiant.fr/college/coronavirus-le-stage-de-3e-sera-facultatif-cette-annee.html>

« Le stage de 3^e sera "facultatif mais très souhaitable", a indiqué Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, mercredi 14 octobre. Il répondait à des sénateurs inquiets de voir que de nombreuses entreprises n'ont pas le temps de s'occuper des demandes des collégiens.

La semaine de découverte en entreprise, généralement effectuée entre décembre et février, ne sera donc pas forcément un rendez-vous pour tous les élèves de troisième, qui sont malgré tout encouragés à lancer les démarches de recherche. Ceux qui ne pourront pas effectuer ce stage bénéficieront d'"initiatives en matière d'orientation et d'information", a promis le ministre. Il donne en exemples "des modules vidéo, des formations sur le monde du travail, les possibilités d'orientation". »

Actu | Violences sexistes et sexuelles

« 1 étudiante sur 20 est victime de viol , selon une étude sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur », LES ECHOS START, publié le 13/10/2020.

<https://start.lesechos.fr/societe/egalite-diversite/1-etudiante-sur-20-est-victime-de-viol-selon-une-etude-sur-les-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-lenseignement-superieur-1255181>

« Née d'une initiative étudiante, l'association a travaillé un an et demi pour collecter, agréger et analyser des données auprès de plus de 10.000 répondants, dont 76 % de femmes. [...]

Le questionnaire propose de réagir à trois cas concrets : une agression sexuelle, un viol, et du harcèlement moral homophobe. En voici un exemple : « Suite à une soirée d'école bien alcoolisée, M. X (étudiant) très éméché, commence à danser au milieu du car qui ramène les étudiants sur le campus. Tout en dansant, il vient se coller derrière Mme Y (étudiante), lui palpe les fesses et lui touche la poitrine. Beaucoup dans le bus rigolent avec lui. »

Dans ce cas, la victime peut-elle porter plainte ? A 90 %, les répondants disent oui. Mais pour quel motif ? C'est là que ça se complique : 80 % identifient correctement la situation : il s'agit d'une agression sexuelle. En revanche, 19 % y voient du harcèlement sexuel.

C'est là le premier enseignement de l'étude : 1 étudiant sur 5 ne connaît pas la distinction entre agression sexuelle* et harcèlement sexuel*. Face à un autre cas pratique, le viol* est également confondu avec l'agression sexuelle par 18 % des répondants. Parmi ceux qui font le plus de confusions ? Les hommes, plus que les femmes... mais aussi certains types de formations : les étudiants en classe prépa, en école de commerce, d'ingénieurs, en IUT et en BTS, par rapport aux étudiants de Sciences Po ou des filières paramédicales notamment. [...]

Parmi les faits les plus banalisés et fréquents sont mentionnés : la violence verbale (58 %), les LGBTQI + phobies (40 %) et les contacts non-désirés (48 %). En ce qui concerne les violences sexuelles précisément, 34 % des étudiants déclarent en avoir été victimes ou témoins. De quoi, précisément ? Dans des réponses rédigées librement, 1.550 personnes ont raconté des faits, parmi lesquels figurent 15 % de viols. Concernant ce fait précis, qui est, rappelons-le, un crime passible de 15 ans de prison, les chiffres sont particulièrement alarmants : 9 % déclarent avoir été témoins ou victimes de viols. Ajoutons à cela une précision : 217 personnes disent avoir été victimes de viol une fois, et 99 à deux reprises... et, chiffre particulièrement effrayant : 351 répondent ne pas savoir s'ils ont été témoins ou victimes de viol... faute d'avoir su l'identifier, probablement.

Les quatre causes principales des violences le plus souvent évoquées sont : « l'effet de groupe et la pression pour être bien intégré » (20 %) ; « l'impunité pour les personnes ayant commis ce type d'acte » (18 %) ; « l'alcool conduit les gens à agir différemment » (18 %) ; et « l'éducation des étudiants » (18 %). D'ailleurs, le rapport souligne que les étudiants qui mettent le plus en cause l'alcool sont ceux qui estiment leur environnement comme plutôt égalitaire. « Cela pourrait suggérer qu'ils expliquent le sexisme principalement par l'alcool car ils ne l'associent pas à un phénomène systémique, faisant partie intégrante de la culture de leur établissement », précise le rapport. [...]

Cependant, quand on leur pose la question de façon ouverte, les comportements masculins sont parfois spécifiquement mis en cause par les répondants, bien que cela reste des « signaux faibles » (de l'ordre de 12 % des réponses) : le sexisme (18 %), la culture du viol (3 %), les comportements masculins (4 %), la société (3 %), le patriarcat (2,3 %), le pouvoir et la domination masculine (1,4 %). [...]

Justement, le rapport de l'Observatoire démontre que les violences ne sont presque jamais remontées aux établissements : seuls 11 % des répondants indiquent avoir informé leur établissement des faits subis ou constatés. Les principales raisons citées pour ne pas l'avoir fait sont : « ça ne sert à rien » (22 %) ; « ce n'était pas si grave » (13 %) ; « par peur » (11 %) ; « c'est à la victime de décider de le faire » (10 %) ; ou encore « ce n'est pas pris au sérieux » (9 %). La responsabilité des établissements apparaît donc primordiale, puisqu'un manque de visibilité des recours existants apparaît. Plus d'un quart (25,5 %) des répondants ne savent pas s'il existe dans leur établissement des structures prenant en charge ce type de situations... Et 18 % considèrent qu'il n'en existe aucune !

Pour Marine Dupriez, donner l'exemple est primordial pour que les étudiants prennent conscience que ces violences ne sont pas tolérées. « Il faut que les écoles démontrent qu'elles ont une structure adaptée, avec des personnes formées, pour mener des enquêtes lorsque des faits remontent, et pouvoir prendre des sanctions justes. » »